

Fonds des Femmes pour la Paix et l'action Humanitaire (WPHF) Appel à propositions BURUNDI

Ouverture de l'appel :	18 Septembre 2023
Date limite de soumission :	30 Octobre 2023
Envoyez la demande à :	WPHFapplications@unwomen.org

1. Objectifs et but de l'appel à propositions ciblé

L'objectif général de cet appel à propositions est de fournir des subventions aux organisations locales de la société civile au Burundi pour la mise en œuvre des projets axés sur l'augmentation de la participation et de la prise des décisions significatives des femmes dans les processus de prévention et résolution des conflits dans les contextes humanitaires et de conflit.

L'appel à propositions contribue spécifiquement à l'**impact 2 du WPHF : Participation effective et prise de décisions accrues des femmes aux processus et interventions relatifs à la prévention des conflits**. Il est aligné avec l'objectif général de contribuer à des sociétés pacifiques et égalitaires entre les sexes.

2. Contexte pays lié à l'appel à propositions

Suite aux élections de 2020 et la formation d'un nouveau gouvernement, le Burundi a adopté en 2021 le Programme National de Capitalisation de la Paix, de la Stabilité Sociale et de la Promotion de la Croissance Économique. Le PNCP qui opérationnalise davantage le PND pour la période 2021-2027 sert également de socle à un programme de réformes et de transformation structurelle axé entre autre sur la bonne gouvernance ; l'agriculture, l'élevage et les infrastructures socio-économiques ; et la paix et la réconciliation. Ces réformes porteront également sur les questions de changement climatique, d'autonomisation des jeunes et des femmes, des droits humains, de solutions durables aux personnes déplacées, retournées et réfugiées ainsi que sur l'inclusivité des approches de développement et du principe de ne laisser personne de côté.

Ce programme vient à la veille des élections parlementaires, communales et collinaires de 2025 au moment où, le niveau de représentation des femmes aux instances en 2020 a été un atout majeur au niveau national avec plus de 39% à l'Assemblée nationale, 42% au Sénat et 36% au conseil communal. Cependant, un gap important est encore à combler au niveau collinaire où la représentation reste inférieure à 10%. La présence des femmes aux instances dirigeantes des postes non électifs est encore loin du quota minimum tracé par la Constitution Nationale. Ce gap exerce certaines fois une influence non négligeable sur les décisions qui doivent se prendre au niveau communautaire y compris des décisions en matière de paix et de l'action humanitaire, de l'autonomisation économique, de la participation à la gouvernance locale, et des violences faites aux femmes et aux files pendant la période électorale.

Du fait de la culture burundaise, la femme, appelée pilier du ménage est aussi le pilier de la paix et concorde en particulier au niveau communautaire en situation d'abondance comme en situation difficile. Il est ainsi important de renforcer ses capacités d'action et d'intervention pour agir encore plus efficacement. Le gap de leur représentation et l'absence de leur action au sein des instances de décision et de gouvernance peut être comblé par l'action des organisations féminines, pour la mobilisation des femmes au leadership et représentation, la prévention des conflits à travers des dialogues communautaires pour la cohésion sociale et le développement. Au cours de ces dernières années, les organisations des femmes, en étroite collaboration avec les autres acteurs au niveau

communautaire, tel que les responsables administratifs locaux, les agents de l'ordre public et de sécurité, les leaders d'opinions (leaders traditionnels et religieux), ont pu efficacement prévenir et résoudre des conflits de différentes formes. En effet, il est connu que l'impact positif du règlement des conflits au niveau communautaire a plus de chances de durer par rapport à celui des conflits réglés par les tribunaux. Malgré les progrès visibles déjà enregistrés, malgré aussi le rôle qui leur est reconnu par la culture en particulier au niveau local, les initiatives féminines peuvent être inhibées par de faibles capacités institutionnelles ainsi que des vestiges de pratiques négatives susceptibles de limiter leur action effective.

Dans le but d'accélérer la mise en œuvre des engagements relatifs à l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité, cet appel à proposition du WPHF se concentrera sur la prévention des conflits au Burundi (impact 2 du WPHF) visant à une participation effective et une prise de décisions accrues des femmes aux processus et interventions relatifs à celle-ci.

Une attention particulière sera accordée aux candidatures soutenant les formes multiples et croisées de discrimination des femmes et des filles, telles que celles marginalisées et exclues en raison de la pauvreté, de l'origine ethnique, du handicap, de l'âge, de la géographie, du statut migratoire, du statut VIH, entre autres.

3. Champ d'application (lieu et durée)

Le WPHF financera des projets éligibles au Burundi avec une concentration géographique dans :
Ruyigi et Cankuzo

Les projets multi-pays ou les projets en dehors de la zone géographique ne seront PAS acceptés.

Toutes les organisations de la société civile peuvent postuler pour des subventions d'une durée maximale de 2 ans.

4. Admissibilité

Les organisations nationales, régionales ou locales de défense des droits des femmes, des droits des jeunes féministes, dirigées par des femmes ou des jeunes femmes, et les organisations des femmes faisant preuve d'une expérience avérée de travail avec les femmes et les filles seront privilégiées. Les projets conjoints sont autorisés et encouragés.

Droits des femmes ou organisation féministe : L'énoncé officiel de mission ou de vision de l'organisation doit refléter son engagement à lutter contre les formes multiples ou croisées de discrimination et à faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. L'organisation doit œuvrer à la transformation des facteurs/systèmes/structures sous-jacents, notamment le patriarcat et la dynamique du pouvoir entre les sexes, qui perpétuent les violences basées sur le genre.

Organisation dirigée par des femmes : doit être dirigée par une femme en tant que directeur/chef d'organisation.

Organisation axée sur les jeunes : Pour être considérée « axée sur les jeunes », la mission et la vision fondamentales de l'organisation doivent être axées sur le soutien à la participation sociale, économique et politique des jeunes femmes et des jeunes hommes et sur la lutte contre les formes multiples ou croisées de discrimination à l'égard des jeunes femmes et des jeunes hommes. WPHF accordera une attention particulière aux organisations axées sur la jeunesse qui soutiennent les jeunes femmes, font progresser l'égalité des sexes et la consolidation de la paix.

Organisation dirigée par des jeunes femmes : doit être dirigé par un jeune âgé de 18 à 29 ans qui agit à titre de directeur/chef d'organisation

Les entités suivantes ne sont **PAS** éligibles pour demander une subvention du WPHF :

- Organisations non gouvernementales internationales;
- Les agences ou institutions gouvernementales ;
- Les agences des Nations Unies ou les bureaux pays des Nations Unies ;
- Des individus
- Les entités du secteur privé
- Les universités et les établissements d'enseignement

4.1 Dois-je être une entité/organisation légalement enregistrée pour présenter une demande ?

OUI, pour l'organisation principale. L'organisation principale doit avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente dans le pays de mise en œuvre du projet et doit soumettre une preuve d'enregistrement légal. Veuillez noter que les statuts ne constituent pas une preuve de statut juridique.

NON pour les partenaires de mise en œuvre ou de consortium. Les partenaires de mise en œuvre ne sont pas tenus de fournir un enregistrement légal, mais seulement l'organisation principale.

4.2 Pouvons-nous postuler en partenariat ou en consortium avec d'autres organisations?

OUI. Les projets conjoints avec d'autres organisations locales de défense des droits des femmes, des organisations axées sur les jeunes, des organisations de la société civile dirigées par des femmes ou des jeunes femmes sont encouragés. Pour les projets conjoints, seul l'organisme responsable est tenu de satisfaire aux critères d'admissibilité.

Pour les projets conjoints, les rôles et les responsabilités de chaque organisation doivent être clairement détaillés dans le modèle de demande.

4.3 Puis-je demander une subvention pour une initiative ou un projet en cours ?

OUI. Le WPHF accepte les propositions de projets en cours. La valeur ajoutée spécifique de la subvention doit toutefois être clairement indiquée

4.4 Mon organisation doit-elle contribuer au budget du projet?

NON. Les organisations de la société civile ne sont pas tenues de contribuer au budget du projet.

5. Type de financement et exigences

L'appel à propositions vise à répondre aux besoins des organisations de femmes locales via deux (2) volets de financement. Dans le cadre de cet appel de propositions, WPHF accepte les demandes de financement programmatique et institutionnel.

Une organisation (demandeur principal ou partenaires de mise en œuvre) peut soumettre une demande de financement institutionnel ET/OU une demande de financement programmatique. Les organisations qui demandent à la fois un financement institutionnel et programmatique doivent soumettre deux dossiers de candidature distincts basés sur les modèles associés de chaque volet.

Financement institutionnel : Volet 1 (USD \$2,500 – \$30,000)

Ce volet de financement institutionnel offre une subvention de fonctionnement aux organisations locales de la société civile travaillant sur les questions spécifiques au genre dans les contextes de paix,

de sécurité et d'aide humanitaire, afin qu'elles puissent continuer à fonctionner et afin d'accentuer leurs impacts. Les organisations candidates devront démontrer comment le contexte actuel affecte leurs capacités organisationnelles et financières, ainsi que la manière avec laquelle la contribution du WPHF les soutiendra en tant qu'organisation. Cette contribution financera un éventail limité d'activités destinées à soutenir le développement ou le renforcement de la capacité opérationnelle de l'OSC. L'objectif de ce programme de financement N'EST PAS de financer la mise en œuvre d'un projet.

ET/OU postuler pour :

Financement programmatique : Volet 2 (USD \$30,000 - \$200,000)

Ce volet de financement financera des projets qui visent spécifiquement à financer des activités programmatiques alignées sur le(s) domaine(s) d'impact suivant(s) :

- Impact 2 du WPHF: *Participation effective et prise de décisions accrues des femmes aux processus et interventions relatifs à la prévention des conflits***

Veuillez consulter les fiches conseils des indicateurs du WPHF pour obtenir des conseils sur le tableau de résultats (section 9 ci-dessous) et les indicateurs requis dans le modèle de candidature ci-joint.

6. Documents requis pour le dépôt de candidature

Les organisations postulantes sont tenues d'utiliser les modèles de candidature fournies par le WPHF. Veuillez NE PAS soumettre de photos ou de documents autres que ceux énumérés ci-dessus.

- Document de projet (en pièce jointe, pas plus de 10 pages en plus des annexes A et B)
- Tableau de résultats (voir l'annexe A du document de projet)
- Budget prévisionnel (voir l'annexe B du document de projet)

ET

- Preuve du statut juridique ou de l'enregistrement légal du demandeur principal (si vous êtes en cours de renouvellement, veuillez envoyer la preuve de dépôt)

Soumission : Les dossiers de demande doivent être envoyés par courriel à WPHFapplications@unwomen.org avant 23h59 (heure de Bujumbura) le 30 octobre 2023

À noter :

- Les candidatures doivent être rédigées en **Français**. Seules les candidatures dans ces langues seront acceptées.
- Les candidatures peuvent être soumises en format .doc, .docx ou .pdf.
- Les certificats d'enregistrement légal peuvent être soumis en format .jpeg, .doc, .docx ou .pdf.
- Tous les documents doivent être soumis ensemble dans un même dossier.
- Vous ne pouvez pas apporter de modifications à votre demande après qu'elle a été soumise.
- Les demandes incomplètes ou l'utilisation de modèles différents ne seront pas prises en considération.
- Veuillez NE PAS renvoyer votre demande à moins que vous ne receviez pas d'accusé de réception dans les trois jours.

7. Plus d'informations sur l'appel à propositions

Une séance d'information sera organisée avec les candidats potentiels le 29 septembre 2023 en ligne. Pour vous inscrire, veuillez le signaler par email à therese.harimenshi@unwomen.org en copiant cynthia.kimana@unwomen.org au plus tard le 28 septembre 2023 à 13h30.

Les questions concernant cet appel de propositions peuvent être envoyées au bureau de pays d'ONU Femmes à l'adresse suivante : cynthia.kimana@unwomen.org et scholastique.ntirampeba@unwomen.org au plus tard à **26 octobre 2023**. Veuillez prévoir un minimum de 48 heures pour répondre à vos questions.

8. Critères d'évaluation

Lors de la rédaction de votre candidature, veuillez garder à l'esprit que nous tiendrons compte des critères suivants pour évaluer votre proposition :

Critères d'évaluation pour le financement institutionnel (volet de financement 1)	Critères d'évaluation pour le financement programmatique (volet de financement 2)
<p>Project Objectives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Alignement avec la théorie du changement du FMPH, en particulier en ce qui concerne un résultat spécifique dans le cadre de résultats (domaine d'impact 1) <input type="checkbox"/> Articulation claire de l'expérience de l'organisation et de la justification de la manière dont la crise actuelle affecte leurs capacités institutionnelles et financières <input type="checkbox"/> Définition d'objectifs clairs et des résultats et produits attendus axés sur le renforcement des capacités institutionnelles des OSC et sur la manière dont l'organisation sera soutenue <input type="checkbox"/> Identification des risques et mesures d'atténuation appropriées 	<p>Objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Alignement avec la théorie de changement du WPHF, notamment en ce qui concerne un impact spécifique dans son cadre de résultats. <input type="checkbox"/> Définition d'objectifs, de résultats et de produits clairs, en tenant compte des meilleures pratiques des approches sensibles au genre. <input type="checkbox"/> Participation significative de groupes confrontés à diverses formes corrélées de discrimination, comme les personnes marginalisées et exclues en raison, entre autres, de leur pauvreté, de leur origine ethnique, de leur handicap, de leur âge, de leur origine, de leur statut migratoire, de leur séropositivité ; ce qui est clairement en accord avec l'Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne pour compte <input type="checkbox"/> Partenariat et renforcement des capacités des organisations féminines locales et/ou la mise en place d'un plan clair de renforcement des capacités pour les OSC partenaires. Les projets communs sont fortement encouragés. <input type="checkbox"/> Complémentarité avec d'autres fonds et programmes.
<p>Budget</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le budget est cohérent dans tous les documents et détaillé par produit dans le cadre de résultats <input type="checkbox"/> Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7%) <input type="checkbox"/> Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes 	<p>Gestion et suivi du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identification des risques et des mesures d'atténuation adéquates sont présentées <input type="checkbox"/> Calendrier d'activités et stratégie de mise en œuvre réalistes pour atteindre les objectifs dans les délais. <input type="checkbox"/> Identification d'un plan de suivi et d'évaluation et accompagné de méthodologies claires et appropriées sur la base du cadre de résultats et des indicateurs. <p>Pérennisation et appropriation nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Promotion pour l'appropriation nationale et locale à travers le développement et la mise en œuvre d'activités et d'objectifs spécifiques visant au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux ; <input type="checkbox"/> Pérennisation du programme au-delà de la période de contribution et (si pertinent) réflexion sur la façon de le reproduire et de l'améliorer dans le temps. <p>Budget</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le budget est cohérent dans tous les documents et détaillé par produit dans le cadre de résultats.

- Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes.
- Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7%).

9. Ressources utiles

- Le site web du WPHF www.wphfund.org
- [Fiche Conseil d'indicateurs : Institutionnel](#)
- [Fiche Conseil d'Indicateurs : Impact 2](#)
- [Le manuel d'opérations du WPHF.](#)
- Termes relatifs au suivi, à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats. Glossaire OECD/DAC des termes clés relatifs à l'évaluation, disponible en anglais, en français et en espagnol <http://www.oecd.org/dataoecd/29/21/2754804.pdf>

À propos du Fond des Femmes pour la Paix et l'action Humanitaire (FFPH)

Le FFPH est un mécanisme mondial de financement commun qui vise à stimuler une augmentation significative du financement de la participation, du leadership et de l'autonomisation des femmes dans les processus de paix et de sécurité et la réponse humanitaire. Le FFPH est un mécanisme de financement flexible et rapide. Il soutient des interventions de qualité conçues pour renforcer la capacité des femmes locales à prévenir les conflits, à répondre aux crises et aux urgences et à saisir les principales opportunités de consolidation de la paix. L'objectif global de la théorie du changement de la FFPH est de contribuer à **des sociétés pacifiques et égalitaires**. Pour atteindre cet objectif, il faudra que les femmes soient habilitées à participer, à contribuer et à bénéficier de la prévention des conflits, de l'intervention en cas de crise, de la consolidation de la paix et du relèvement. Depuis son lancement en 2016, WPHF a soutenu plus de 1000 organisations de la société civile dans 43 pays ou groupes de pays.

Le FFPH est régi par un conseil de financement au niveau mondial, composé de quatre entités des Nations Unies (actuellement ONU Femmes, UNHCR, UNFPA et PBSO), quatre États membres donateurs (actuellement Norvège, Allemagne, Italie et les États Unis), ainsi que 4 organisations de la société civile (actuellement Feminist Humanitarian Network, Kvinna till Kvinna, Action Aid and Women's Refugee Commission).

Au niveau des pays, la sélection finale des propositions présélectionnées sera effectuée par un comité directeur national, composé d'agences des Nations Unies, d'organisations de la société civile, de représentants des donateurs et de gouvernements.